

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Octobre (24/10/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIT REPRESENTE :**

M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), **Conseiller Municipal**

**ETAIT EXCUSEE :**

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 25 OCT. 2013

CASTELSARRASIN - 82

**VOEU**

**23 – 24 Octobre 2013**

**SECURITE PUBLIQUE : MISSION REGALIEENNE DE L'ETAT. VŒU A MONSIEUR LE PREFET ET MONSIEUR LE COLONEL DE GENDARMERIE**

Comme chaque année les responsables de la gendarmerie de la communauté de brigades (Moissac, Castelsarrasin et Saint-Nicolas) rendent compte aux maires de ce secteur de l'évolution des chiffres de la délinquance

Chiffres 2013 (de janvier à août) par rapport à la même période en 2012:

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : -15.6% (on passe de 45 à 38 faits)
- Atteintes aux biens : + 28.7% (on est passé de 261 à 336 faits)
- Escroqueries, infractions économiques et financières : - 50% (on passe de 50 à 25 faits)

Si on constate une baisse de la délinquance au niveau des violences physiques et des escroqueries, on constate une forte hausse des vols et cambriolages (ce que l'on savait déjà). Cette situation accroît le sentiment d'insécurité chez nos concitoyens et provoque leur exaspération.

Pour tenter de remédier à cette situation, la ville a décidé une réorganisation de la police municipale.

Concernant l'Etat, il est nécessaire d'augmenter les effectifs de la communauté de brigades qui dispose actuellement de 33 gendarmes pour un territoire de 27 communes représentant 30 000 habitants. Cet effectif n'a connu aucune hausse au cours de ces décennies malgré des demandes réitérées du conseil municipal de Moissac. Nous rappelons que la sécurité est une des missions régaliennes de l'Etat. Nous demandons donc à l'Etat :

- de nommer rapidement un officier à la tête de la brigade de Moissac pour remplacer celui qui est actuellement en maladie et qui part à la retraite prochainement.
- D'augmenter les effectifs de la communauté de brigades en particulier de Moissac.
- D'assurer une patrouille toutes les nuits sur la ville.

ADOpte A 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. CHARLES)

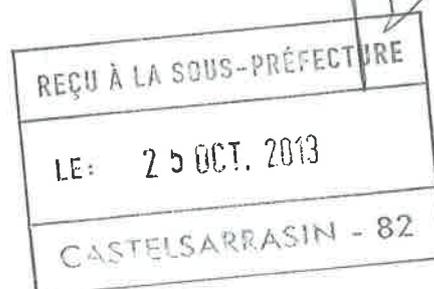
Pour copie conforme

Moissac le 25 octobre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :